



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

M^{me} FONTAINE, MM. SMOOK, PIWNIUK et LAMONT ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMOOK, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. PIWNIUK, SALA et LAMONT interviennent.

Conformément au paragraphe 24(2) du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 217.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. GERRARD présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Expression de remerciements et de reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidés à traverser la pandémie de COVID-19

Attendu :

qu'une année s'est écoulée depuis la déclaration de la pandémie mondiale et l'arrivée du premier cas de COVID-19 au Manitoba;

que la maladie elle-même et les mesures nécessaires pour la combattre ont nécessité des efforts extraordinaires de la part de tous les Manitobains;

que les travailleurs de tous les secteurs se sont surpassés et que les personnes qui font tourner la province au quotidien, telles que les employés de supermarché et les livreurs, les enseignants, les auxiliaires et les éducateurs en jeune enfance, les producteurs agricoles et les fabricants du Manitoba, ont pris les devants et se sont montrés audacieux et innovateurs à l'égard de l'usage des équipements de protection individuelle et des produits de nettoyage;

que de nombreux Manitobains, notamment les artistes et les acteurs, ont été dans l'incapacité de travailler et qu'en sacrifiant leurs revenus et en renonçant à des opportunités, ils ont contribué à la sécurité des autres;

qu'un grand nombre de Manitobains de tous les milieux ont relevé le défi et se sont dépassés pour fournir des soins à leurs compatriotes Manitobains;

que cette période en a aussi été une de souffrance et de deuil, particulièrement pour les familles des personnes qui sont décédées de la COVID,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exprime formellement ses remerciements et sa reconnaissance à la population du Manitoba, qui a uni ses forces pendant la pandémie de COVID-19.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

U. ASAGWARA ainsi que MM. LAGASSÉ, MICHALESKI et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. LAGASSÉ, U. ASAGWARA ainsi que MM. MICHALESKI et ALTOMARE interviennent. M LAMONT exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 57 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport annuel de la Cour provinciale pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

(Document parlementaire n° 38)

M^{me} SQUIRES, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

M^{me} LATHLIN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. PIWNIUK, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* JOHNSON ainsi que MM. MOSES et GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux pré-maternelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande au gouvernement provincial visant la protection de Manitoba Hydro sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de mettre aux voix la proposition n° 11 émanant d'un député portant sur l'expression de remerciements et de reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidés à traverser la pandémie de COVID-19 qui a été examinée ce matin et pour laquelle le droit de parole pour la reprise du débat est actuellement attribué à M. LAMONT.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. GERRARD :

Proposition n° 11 : Expression de remerciements et de reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidés à traverser la pandémie de COVID-19

Attendu :

qu'une année s'est écoulée depuis la déclaration de la pandémie mondiale et l'arrivée du premier cas de COVID-19 au Manitoba;

que la maladie elle-même et les mesures nécessaires pour la combattre ont nécessité des efforts extraordinaires de la part de tous les Manitobains;

que les travailleurs de tous les secteurs se sont surpassés et que les personnes qui font tourner la province au quotidien, telles que les employés de supermarché et les livreurs, les enseignants, les auxiliaires et les éducateurs en jeune enfance, les producteurs agricoles et les fabricants du Manitoba, ont pris les devants et se sont montrés audacieux et innovateurs à l'égard de l'usage des équipements de protection individuelle et des produits de nettoyage;

que de nombreux Manitobains, notamment les artistes et les acteurs, ont été dans l'incapacité de travailler et qu'en sacrifiant leurs revenus et en renonçant à des opportunités, ils ont contribué à la sécurité des autres;

qu'un grand nombre de Manitobains de tous les milieux ont relevé le défi et se sont dépassés pour fournir des soins à leurs compatriotes Manitobains;

que cette période en a aussi été une de souffrance et de deuil, particulièrement pour les familles des personnes qui sont décédées de la COVID,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exprime formellement ses remerciements et sa reconnaissance à la population du Manitoba, qui a uni ses forces pendant la pandémie de COVID-19.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 50 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/ The Legal Aid Manitoba Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE, M. MICKLEFIELD, U. ASAGWARA et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE ainsi que MM. ALTOMARE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Mardi 9 mars 2021

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux (modification de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et de la Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel)/The Horse Racing Regulatory Modernization Act (Liquor, Gaming and Cannabis Control Act and Pari-Mutuel Levy Act Amended)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M. GERRARD pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* FRIESEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 31.

(Document parlementaire n° 39)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger